

MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRENEES

IL/FD
N°2023-04

OBJET

**EQUIPEMENT ZONE DE BAIN
DES THERMES – DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **12**
+ **3 procurations**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la Mairie : le
20 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf janvier**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **12 janvier 2023**

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur René DARAN** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement de la zone de bains des thermes de Saint-Lary-Soulan. Le coût prévisionnel global des travaux est de 402 567.85 € HT soit 483 081 .42 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	402 567.85 € HT
UE (FEDER)	89 570.00 € HT (22.25%)
ETAT	64 000.00 € (15.90 %)
Conseil Régional	64 000.00 € (15.90 %)
Département	64 107.00 € (15.92 %)
Autofinancement	120 890.85 € (30.03 %)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire, sollicite de l'Etat la subvention la plus élevée possible.
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles, les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 19 janvier 2023

Le Maire,



André MIR



Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20230119-DEL-2023-04-DE
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023